

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°425 / SEPTEMBRE 2019

La
gratuité,
un point
c'est tout !



CANTINES

Les repas végétariens,
c'est bon pour la santé !

NOS ACTIONS

Bac 2019 : des milliers
d'élèves sacrifiés

SOMMAIRE

5 Instantanés
10 Nos coups de cœur

13

Dossier

La gratuité,
un point c'est tout !

21

En pratique

ORIENTATION • Zoom sur le métier d'affréteur

SANTÉ • Les repas végétariens, c'est bon pour la santé !

PSYCHO • Éloignement. La vie de famille à distance

ÉDUCATION • Policiers et gendarmes à l'école : que dit la loi ?

26

Décryptage

Solliciter un budget auprès de la mairie

28

Regards croisés

VIRGINIE CASSAND / JACQUES BIRINGER

École inclusive : des mesures à la hauteur ?

30

Initiative

Marre de ces étiquettes posées sur nos têtes

32

Nos actions

34

Portrait

Abdel Aïssou

édito

La FCPE d'attaque pour la rentrée scolaire !

« La fin de l'année scolaire 2018-2019 a été marquée par une grande confusion due aux conditions exceptionnelles dans lesquelles le bac s'est déroulé. Absence de notes, imbricolage dans les résultats, incompréhension face à de nombreuses situations injustes... La FCPE est restée mobilisée tout l'été pour accompagner les parents et les élèves dans leur recours. Nous voulons d'ailleurs ici saluer l'association Droits des lycéens et l'Union nationale lycéenne. De jeunes bénévoles qui ont fait preuve d'une grande maturité en œuvrant à nos côtés.

L'été a donc été chaud, mais la FCPE est d'attaque pour septembre ! La caravane FCPE reprend la route pour une rencontre entre parents, partout où l'école a besoin d'être soutenue. C'est notamment le cas dans les cités éducatives au sein desquelles nous voulons jouer un rôle majeur en prenant part à la coordination des acteurs locaux de la communauté éducative.

Nous lancerons aussi une campagne "Dis-moi, c'est quoi l'école maternelle ?" pour accueillir les parents dans leur découverte du système éducatif.

Et puis, pour retrouver la fraternité qui fait souvent défaut dans notre société moderne, nous organisons cette année la Fête des parents et des enfants.

En cette rentrée, la FCPE s'affirme plus que jamais comme la plus grande fédération de parents, mais surtout comme la plus dynamique. Mobilisée sur tous les fronts, la FCPE tisse une belle solidarité entre les parents pour l'avenir de nos enfants, tout en s'activant

au cœur des instances de décision pour peser sur le cours des réformes !

Bonne rentrée à tous.



CARLA DUGAULT
Co-présidente de la FCPE



RODRIGO ARENAS
Co-président de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) | 08, avenue Ledru-Rollin, 75544 Paris Cedex 11 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directeur de la publication et de la rédaction : Rodrigo Arenas • Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne • Conception graphique : CITIZENPRESS

• Réalisation : Alliance Partenaires Graphiques • Rédactrices : Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri • Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Lehéry.

IMPRESSION

Vincent Imprimeries • ZI du Menneton - 32, avenue Thérèse Voisin BP 4929 - 37042 Tours Cedex 1

CPPAP : IO20 G 87187 Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.

Restons connectés !



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner à la Revue des Parents au tarif de 6 € (sans adhésion).

Suivez-nous sur



fcpe.nationale



fcpe.nationale

Des questions ? Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

Pages spéciales départementales :

14, 16, 19, 23, 34, 40, 42, 45, 69, 79, 87, 92, 95.



Instantanés

Une sélection d'infos pour vous accompagner

ÉCHEC SCOLAIRE

Au plus près de chaque élève



Qu'il soit mené au sein de l'école, lors du temps scolaire ou périscolaire, ou dans un centre social, à quelles conditions l'accompagnement personnalisé des enfants en fragilité peut-il constituer un réel levier de réussite scolaire ? Telle sera la question posée aux participants de la 12^e édition de la Journée du refus de l'échec scolaire (JRES) organisée par l'Association de la fondation étudiante pour la ville le mercredi 25 septembre. À ne pas manquer : le témoignage d'acteurs internationaux (Espagne, Italie, Québec) sur leurs expériences inspirantes d'accompagnement. refusechecscolaire.org

BIZUTAGE

#JEDISSTOP

En 2019, #JeDisStop. À quoi ? Au bizutage. Voici la nouvelle campagne coup de poing du Comité national contre le bizutage, fondé en 1997, pour lutter contre cette pratique qui porte atteinte à l'intégrité physique ou morale des étudiants. L'association apporte son soutien aux victimes et à leurs proches. facebook.com/ComiteNationalContreleBizutage



L'école coûte beaucoup trop cher

À la question « Avez-vous le sentiment qu'en France, le service public d'éducation est gratuit pour les familles ? », 41% des répondants estiment que ce n'est absolument pas le cas ! Alors qu'habituellement, c'est en août que les médias sont en quête de chiffres sur le coût de la rentrée, le Comité national d'action laïque a rendu publiques dès le 25 juin deux enquêtes ayant exploré l'ensemble des frais liés à la scolarité et supportés par les familles.

La première, conduite par les membres des organisations du Cnal auprès des chefs d'établissement du premier et du second degré, apporte un éclairage de terrain. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux déclarent qu'une participation financière est demandée aux familles pour l'achat de fournitures, avec un panier s'élevant à 25 euros en moyenne par enfant pour l'école primaire, et à 135 euros en collège et lycée. D'autres sollicitations, qui devraient être financées, font grimper l'addition : les sorties

scolaires, la photo de classe, la restauration scolaire.

De nombreuses sources d'inégalités

Réalisé auprès d'un échantillon de 603 parents d'élèves en école publique et privée, le deuxième sondage, mené par l'Ifop, montre que des dépenses parallèles favorisant la réussite des enfants sont aussi à prendre en compte. En moyenne, les parents paient 241€ par an pour une activité sportive, 124€ pour des cours de langues étrangères, 215€ pour une activité culturelle (musique, théâtre ou dessin...), ou encore 194€ pour l'accès à Internet. Au regard du prix de tous ces à-côtés, nombreux sont les enfants qui ne peuvent en profiter. Or, tous les parents s'accordent sur les bénéfices que permettrait la gratuité totale : un accès égal de tous à l'éducation (84%), et une meilleure mixité sociale (80%).

+ EN SAVOIR PLUS : [Internet ifop.com/publication/enquete-sur-le-cout-de-leducation/](https://internet.ifop.com/publication/enquete-sur-le-cout-de-leducation/); cnal.info



On en parle !

1.

TRANSPORTS GRATUITS

C'est voté ! Les Parisiens de 4 à 11 ans pourront bénéficier des transports en commun gratuits dès cette rentrée.

Mode d'emploi : souscrire un abonnement Imagine R scolaire, et remplir le formulaire de remboursement sur paris.fr, imagine-r.com ; paris.fr

2.

ÉLECTIONS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2019-2020, les élections des représentants de parents d'élèves se tiendront le vendredi 11 octobre 2019 ou le samedi 12 octobre 2019. Un peu plus tôt, à La Réunion et à Mayotte, le 27 ou le 28 septembre, compte tenu du calendrier scolaire de ces deux départements d'outre-mer.

3.

HOMÉOPATHIE



L'homéopathie ne sera plus du tout remboursée à compter du 1^{er} janvier 2021, alors que les granules étaient jusqu'ici prises en charge à 30 % par l'Assurance-maladie. Une décision qui intervient après l'avis de la Haute Autorité de santé estimant que l'efficacité des médicaments homéopathiques n'était pas scientifiquement prouvée.



NUMÉRIQUE

TOUS CONNECTÉS ? VRAIMENT ?

Quel est le bilan du « service public du numérique éducatif » créé par la loi de refondation de l'école de la République de 2013 ? Décevant, affirme la Cour des comptes dans un rapport rendu public le 8 juillet dernier, dont les conclusions sont particulièrement accablantes. La liste des griefs est longue. « Si les investissements publics en faveur du numérique ont beaucoup progressé, les conditions de déploiement de ce service public sont loin d'être réunies », résume-t-elle.

La connexion des écoles et des établissements est encore insuffisante et, dans bien des cas, inexistante. De fortes inégalités d'équipement des classes et des élèves demeurent entre les territoires. L'offre de ressources numériques, abondante et souvent innovante, n'est pas organisée. Enfin, faute de formation initiale et continue suffisante, seule une minorité d'enseignants est à l'aise avec une pédagogie s'appuyant sur le numérique.



13 000

ÉLÈVES

supplémentaires seront accueillis en internat selon le ministère, sur un total de 5,6 millions de collégiens et de lycéens scolarisés dans le public.

PLAN

Internats du XXI^e siècle ou valorisation des territoires ?

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a-t-il pensé l'internat du XXI^e siècle dans l'intérêt des jeunes, ou souhaite-t-il avant tout dynamiser les territoires ? Lors de l'annonce de son nouveau plan internat le 1^{er} juillet 2019, le message n'était pas très clair. D'ici 2022, trois catégories d'internat seront développées : 100 nouvelles résidences à thèmes dans les collèges de zones rurales et de montagne, 100 internats d'excellence dans les futures cités éducatives pour les jeunes des quartiers prioritaires ; 40 internats de campus professionnels. Si l'objectif affiché est de proposer « une forme d'expérience particulière » à l'élève qui s'inscrit dans ce type de structure, le dossier de presse détaille davantage la façon dont les collectivités pourront décrocher une labellisation. Pas sûr donc que les familles soient véritablement le public visé par cette modernisation engagée...



EN SAVOIR PLUS :

[Internet.education.gouv.fr/cid143428/l-internat-du-xxie-siecle.html](http://internet.education.gouv.fr/cid143428/l-internat-du-xxie-siecle.html)



SANTÉ

PHOSPHATES

Alors que l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) vient de réévaluer l'innocuité des phosphates dans l'alimentation, ses experts mettent en garde contre une exposition – via les additifs – qui dépasserait les niveaux recommandés, en particulier chez les enfants et adolescents, rapporte l'association de consommateurs UFC-Que Choisir.

HARCÈLEMENT

D'avantage d'adultes auprès des élèves !

En juin, Evaëlle, 11 ans, scolarisée à Herblay (Val-d'Oise), a mis fin à ses jours après avoir subi un harcèlement incessant tout au long de son année de 6^e. Via un communiqué de presse, la FCPE a tenu à apporter tout son soutien aux parents de la fillette, mais également à toutes les familles dont les enfants subissent des situations invivables. Investie dans cette lutte depuis plusieurs années déjà, la FCPE réclame sans attendre un plan de prévention massif : la présence accrue d'adultes (enseignants et surveillants) qui alertent et protègent ; le recrutement de psychologues scolaires ; la création de points d'écoute spécifiques au sein des établissements ; la recherche d'alternative à la « double peine », car ce n'est pas à l'enfant harcelé de changer d'établissement.

Internet fcpe.asso.fr

Apprendre à lire, oui mais comment ?

Au nom des neurosciences, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer la méthode syllabique stricte aux enseignants chargés d'apprendre à lire aux élèves de CP. Une méthode qui « exige de leur part de la docilité et les transforme en robots répéteurs de sons, de syllabes, de phrases et de textes vides de sens ». Dix associations et organisations syndicales, dont la FCPE, ont publié une brochure de quatre pages sur l'apprentissage de la lecture, en contrepoint des préconisations ministérielles.

Les auteurs y rappellent que « lire ne se limite pas à décoder ou à oraliser un texte le plus rapidement possible mais nécessite de prendre en compte de manière concomitante le sens et l'écrit sous toutes ses formes ».

La liberté pédagogique en ligne de mire

De plus, les prescriptions venant d'en haut tourment le dos à l'ensemble des acquis de la recherche. Un consensus se dégage de la communauté scientifique : mener simultanément des activités sur le code et le sens permet que ces compétences se renforcent mutuellement.



Autre effet délétère de ces choix politiques : les professeurs des écoles se sentent attaqués dans leur professionnalisme. Or, la liberté pédagogique est l'un des fondements du métier d'enseignant, qui adapte en permanence ses interventions à la diversité des élèves et aux contextes d'apprentissage.

+ EN SAVOIR PLUS : Internet Pour télécharger le 4 pages : cahiers-pedagogiques.com/IMG/pdf/-I3.pdf



D'AUTRES ACTES ont été revalorisés depuis le 1^{er} juillet : une meilleure prise en charge pour les enfants de moins de 3 ans et pour les actes de rééducation des retards de la parole, des troubles de la communication et du langage oral.

HANDICAP

Prise en charge des séances d'orthophonie

Il y a tout de même des évidences qui prennent du temps... Le 15 juillet, les deux secrétaires d'État Sophie Cluzel et Adrien Taquet ont annoncé le remboursement des séances d'orthophonie réalisées à l'école pour les enfants en situation de handicap. L'annonce fait suite à un protocole d'accord entre les représentants des orthophonistes et l'Assurance-maladie. La mesure concerne aussi les lieux d'accueil auprès des enfants ou dans les lieux de formation auprès d'adultes handicapés. Non remboursés jusque-là en milieu scolaire, les soins devaient être réalisés au cabinet de l'orthophoniste ou au domicile du patient pour être pris en charge.

+ EN SAVOIR PLUS : Internet solidarites-sante.gouv.fr

Nos coups de cœur

Expos sympas, films à voir, bouquins à lire, sites à visiter...
des idées **pour toute la famille** !



© RMN-Grand Palais

JEUX

LUDIQUE

Que sait-on de ce qui amusait petits et grands il y a 2000 ans ? Au cours d'un parcours séquencé en 8 thématiques, le visiteur de l'exposition Ludique installée au musée Lugdunum de Lyon découvrir le rôle social du jeu durant l'Antiquité. Avec des pièces archéologiques rarissimes exposées. Jusqu'au 1^{er} décembre 2019.

Internet lugdunum.grandlyon.com

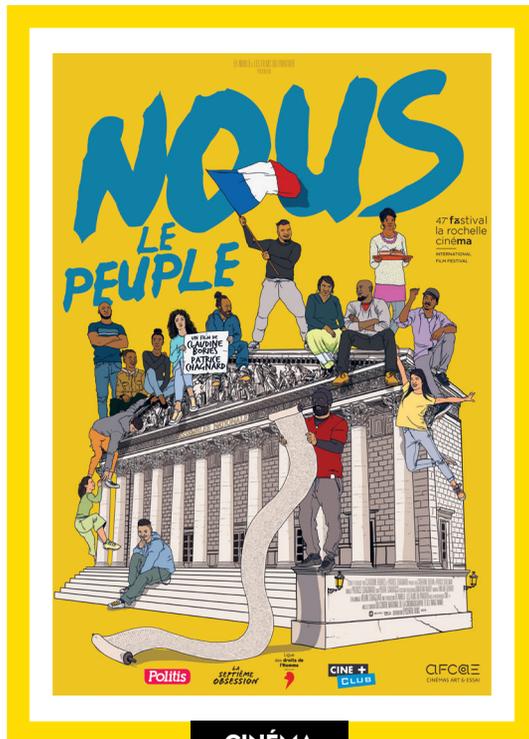
FESTIVAL

La Grande Échelle

Du cirque, de la danse, du théâtre, de la musique, des ateliers, des scénographies vivantes... Le festival La Grande Échelle du Monfort Théâtre à Paris propose trois jours de création autour de l'enfance. Au total, 40 représentations et 17 compagnies et collectifs. Pour ouvrir nos regards et nos imaginaires.

Du 11 au 13 octobre 2019.

Internet lemonfort.mapado.com



CINÉMA

NOUS LE PEUPLE

Trois groupes qui ne se connaissent pas – des détenus de Fleury-Mérogis, des lycéens de Sarcelles, et des mères de famille de Villeneuve-Saint-Georges – rédigent une nouvelle Constitution en communiquant par messages vidéo. Et ce projet un peu fou conduit ces invisibles jusqu'à la porte de l'Assemblée nationale. Intelligents, drôles et fraternels, ils nous touchent en plein cœur !

À l'affiche le 18 septembre 2019

RENDEZ-VOUS

Patrimoine

« Arts et Divertissements » : voici le thème retenu pour la 36^e édition des Journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2019. Guettez la programmation qui promet de nombreuses animations à destination du jeune public comme des fêtes foraines, carnavales et défilés.

Internet journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr



© RMN-Grand Palais

PEINTURE

MAÎTRE DE LA RENAISSANCE

Considéré en son temps comme un peintre de l'élite, Greco semble parler à tout le monde grâce à des œuvres sensuelles et colorées. Une première grande exposition monographique française est consacrée à ce génie artistique au Grand Palais à Paris. Spectaculaire et inventif.

Du 16 octobre au 10 février 2020.

Internet grandpalais.fr

Sempé en liberté

EXPOSITION

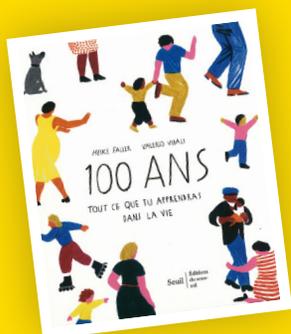
Connu pour ses illustrations du Petit Nicolas, Sempé a surtout été un collaborateur régulier de différents journaux français et étrangers (Sud Ouest, Paris Match, The New Yorker...). Pour sa 2^e exposition temporaire, le Musée Mer Marine de Bordeaux accueille jusqu'au 6 octobre 2019 une rétrospective consacrée à l'œuvre du dessinateur de

presse bordelais. Plus de 300 dessins inédits permettent de reconstituer l'évolution de son style au fil des ans. En quarante albums, l'humoriste nous offre le joyeux et salutaire miroir de nos comportements, pensées, faiblesses et balourdises.

Internet mmbordeaux.com



ALBUM



100 ANS

Dans ce livre poétique, chaque page rend compte, avec subtilité et tendresse, d'une expérience propre à chaque âge, de 0 à 99 ans. On y parle d'amour, de mort, de bonheur et de douleur. À feuilleter à plusieurs, enfants, parents et grands-parents, pour apprendre à grandir et réapprendre à s'émerveiller.

Ed. Seuil, 19,90 €.

3^e édition !
Les potagers
5 et 6 octobre 2019

Concerts, performances, animations
...
Toutes les cultures poussent au jardin !

JARDINS OUVERTS

en Île-de-France

iledefrance.fr/jardinsouverts
#JardinsOuvertsIDF

MONÉTÉMARÉGIION

ÎLE-DE-FRANCE

TERRE DE CULTURE

JARDINS OUVERTS

Malgré son image très urbaine, plus de 78% de la superficie de la région Île-de-France est occupée par des espaces naturels agricoles et forestiers. Jardins patrimoniaux, jardins partagés, collectifs, ouvriers ou familiaux, jardins pédagogiques ou encore fermes urbaines seront donc ouverts au public les 5 et 6 octobre. Une jolie façon de se réapproprier ce patrimoine méconnu.

+ iledefrance.fr/jardinsouverts



#AMITIÉ

Il y a celui qui nous comprend sans un mot, celui à qui l'on confie tout, celui avec qui l'on refait le monde ou celui avec qui l'on ressasse de vieux souvenirs... Une relation unique qui méritait bien un hashtag.



CAHIER

SE FAIRE DES COPAINS ET LES GARDER

Des parents aimants et une famille unie et chaleureuse, ça ne remplace pas les amis ! Voici un cahier d'activités un peu particulier pour les 5-12 ans, des petits jeux pour comprendre comment tisser et entretenir une relation amicale, ne pas se sentir rejeté et avoir confiance en soi. Avec un livret à l'attention des parents

Isabelle Filliozat, Nathan, 12,90 €.



SÉRIE

SKAM FRANCE

Inspirée d'une série norvégienne, voici la web-série de France TV qui a contaminé les 16-22 ans. Pourquoi ? Parce qu'en suivant les journées de Daphné, Imane, Manon, Alex et Emma, qui viennent de débarquer en seconde, c'est avec l'amitié sans fard que les adolescents ont rendez-vous. Entre elles, pas de faux-semblants. De vrais liens, malgré leurs différences.

À voir en replay ici : france.tv/slash/skam-france/



ENQUÊTE

AMITIÉ ET PARCOURS SCOLAIRE

Les parents de jeunes de 15 ans connaissent-ils les camarades d'école de leur enfant et leurs parents ? Étonnant mais l'OCDE, connue pour ses enquêtes PISA, a étudié la question ! Conclusion : si la réponse est oui, les élèves sont davantage susceptibles de perfectionner leurs compétences et de se sentir plus heureux à l'école. Bref, les amis, ça vaut le coup !

PISA à la loupe n°98 : oecd.org/fr/



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Sans livres, comment bien apprendre ?
2. La recherche de la solidarité doit être la priorité
3. La bascule vers le tout-numérique pose question

La gratuité, un point c'est tout !

Face au renouvellement intégral des manuels scolaires engendré par la réforme du lycée – et **au boom du reste à charge** pour les familles – certaines régions font un pas de plus vers la gratuité. Faute d'harmonisation sur le territoire, les inégalités continuent pourtant de se creuser.

Texte :
ÉMILIE GILMER

Des régions à la traîne

Nouvelles spécialités, nouveaux enseignements, nouvelles options... En cette rentrée 2019, le grand chambardement des programmes engagé par Jean-Michel Blanquer se traduit par un renouvellement sans précédent des manuels scolaires, notamment pour les classes de seconde et première (générale et technologique). Et bien que l'on manque encore de visibilité sur l'enveloppe globale d'un « jeu » de manuels neufs, certaines estimations apparaissent déjà : entre 180 et 250 € selon le site de la région Ile-de-France, « jusqu'à 300 €, si le lycée fait le choix exclusif du manuel papier et que les options se cumulent », selon Karine Aulier, présidente de la FCPE de Charente-Maritime et administratrice nationale FCPE. Une facture salée, qui malgré les dispositifs d'aide mis en place par les collectivités (chèques-livres, etc.), risquait d'augmenter grandement le reste à charge pour les familles. C'est pourquoi plusieurs régions ont pris les devants en annonçant un basculement vers la gratuité des manuels. Le cas en Île-de-France justement, où la région a décidé d'investir 150 millions d'euros en trois ans, soit une aide moyenne de 340 € par élève.

Trop de disparités territoriales

Pourtant, si la transition s'opère à certains endroits, d'autres sont encore « à la traîne ». Du point de vue financier, mieux vaut par exemple être lycéen en Occitanie (où les familles n'ont rien à déboursier : les manuels sont acquis directement par la région et distribués dans les établissements) que dans les Hauts-de-France. « Chez nous, la gratuité des manuels s'arrête à la sortie du collège, remarque David Hutin, président de la FCPE de Montdidier (Somme). Dès que vous arrivez en seconde, il faut se débrouiller via les bourses aux livres ou les bourses d'échange. La seule aide de la région réside dans la carte Génération #HDF, qui atteint 100 € la première année de lycée et 55 € les années suivantes. » Ainsi, à titre d'exemple, un parent dans les Hauts-de-France pourra déboursier entre 100 et 200 € supplémentaires à la prochaine rentrée si un lycée décide de changer la liste complète de manuels



« En lycée pro et agricole, il y a beaucoup de livres “consommables” – l'élève est amené à écrire dessus – qui n'entrent pas dans les budgets d'investissement des régions ».

— KARINE AULIER,
ADMINISTRATRICE NATIONALE DE LA FCPE



403€

C'EST L'ESTIMATION DU COÛT de la rentrée pour un élève de seconde établie en 2018 par la Confédération syndicale des familles (CSF).

papier. Une injustice nette, d'autant que ces dépenses ne sont pas les seules. « Il y a aussi l'achat des fournitures, les vêtements, les transports (gratuits à certains endroits mais pas à d'autres) », s'insurge le militant. Bref, combien de parents sont contraints de rogner sur le budget du quotidien pour assurer ces dépenses supplémentaires ?

Le choix des équipes enseignantes

Autre problématique soulevée par les parents d'élèves : la gratuité annoncée par un certain nombre de régions sera-t-elle totale ou... partielle ? Exemple en Nouvelle-Aquitaine, où la FCPE est dans l'expectative. « Pour l'heure, la région a annoncé un financement qui équivaut à 200 euros par élève, remarque Karine Aulier. Mais dans la mesure où le choix des manuels revient aux équipes pédagogiques, que fera-t-on si ce “budget” n'est pas respecté ? Est-ce aux parents de payer le surcoût ? » Une inquiétude que Thierry Cagnon, directeur de l'éducation au sein du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, essaye de modérer : « Selon les premiers retours que l'on a des établissements, et lorsqu'on fait

« Comment les enfants d'une même fratrie vont-ils se débrouiller pour faire les devoirs à la maison lorsqu'il n'y a qu'un ordinateur disponible ? »

—
DAVID HUTIN,
PRÉSIDENT DE LA FCPE DE MONTDIDIER (SOMME)

le calcul avec la remise des libraires, les 200 € ne sont pas dépassés, rassure-t-il. Mais il est vrai qu'il y a une responsabilité de la part des équipes pédagogiques, qui sont au courant de cette enveloppe. » Et qui ont par ailleurs le choix entre manuels papier et manuels numériques moins onéreux, ces derniers supposant l'achat d'une licence (autour de 6 €) quand le coût d'un manuel papier oscille entre 20 et 30 €...

Quid du manuel numérique

Certains ont d'ailleurs fait un choix plus « radical », à l'instar de la région Grand-Est, qui a opté pour une généralisation des manuels numériques – dès la rentrée 2019 pour les classes de seconde – annonçant au passage la remise d'un ordinateur portable gratuit à chaque élève. Mais là encore, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne : « La question de l'équipement des familles est fondamentale quand on parle de numérique, souligne David Hutin. Comment les enfants d'une même fratrie vont-ils se débrouiller pour faire les devoirs à la maison lorsqu'il n'y a qu'un ordinateur disponible ? » Une expérimentation menée il y a trois ans dans le lycée de son union locale a éclairé le militant sur le sujet : « Il y a des points positifs (des cartables moins lourds, des cours jugés plus vivants et plus faciles d'accès pour certains élèves), mais on s'est aperçus que certains élèves n'avaient pas acheté la licence et la « partageaient » avec un copain, ce qui posait des problèmes pour le travail à la maison

et le suivi en classe lorsqu'ils ne trouvaient pas des subterfuges pour y pallier. Faute d'équipements, d'autres faisaient aussi leurs devoirs sur Smartphone. Bref, le livre numérique est un outil intéressant mais source de discriminations notables... »

Et les lycées pro ?

Tout comme l'appartenance à un lycée professionnel ! « En lycée pro et agricole, il y a beaucoup de livres "consommables" – l'élève est amené à écrire dessus – qui n'entrent pas dans les budgets d'investissement des régions, explique Karine Aulier. Autrement dit, ils sont exclus du financement des manuels scolaires. » Reste l'aide au premier équipement professionnel attribuée aux lycéens et apprentis qui couvre une partie du matériel nécessaire (outillage, vêtements de travail) en fonction de la formation suivie (agriculture, bâtiment, électricité, métallurgie, textile, etc.). Mais qui, là encore, varie d'une région à l'autre : elle s'échelonne par exemple de 50 à 400 € en région Rhône-Alpes, contre 25 à 200 € en Centre-Val-de-Loire, quand elle est... totalement gratuite en région Occitanie via l'opération gratuite « Premier équipement professionnel ».



12 %

C'EST LE POIDS DES LIVRES SCOLAIRES et parascolaires dans le chiffre d'affaires global de l'édition française, derrière les romans (23 %), le secteur jeunesse (14 %) et les loisirs, vie pratique, tourisme (13 %).

(Source : ministère de la Culture, mars 2017).

L'AVIS DE LA FCPE

La gratuité de l'école publique est une condition de l'égalité et donc de la réussite de tous les élèves et dans toutes les filières. Alors que la réforme du lycée modifie en profondeur les ressources pédagogiques pour les classes de seconde et de première en 2019, la FCPE demande que le ministère de l'Éducation nationale soit garant de l'égalité des droits à la réussite scolaire et éducative de chaque lycéen, et ce quels que

soient sa filière ou son lieu d'habitation.

« Le combat pour la gratuité des manuels scolaires partout et pour tous doit ainsi se poursuivre, remarque Karine Aulier. Car il n'est pas acceptable que le "coût" de l'école soit différent selon l'endroit où l'on habite. On fait aujourd'hui supporter aux familles des charges qu'elles ne devraient pas avoir à financer. La gratuité, un point c'est tout ! »



EN SAVOIR PLUS : Librairie

Savez-vous qui a dit : « Les livres seront bientôt obsolètes dans les écoles ? » Thomas Edison en 1913. Depuis une trentaine d'années, la valeur pédagogique du numérique est l'objet de beaucoup d'espoirs, de spéculations. La réalité est bien plus nuancée que notre imagination. Dans ce petit ouvrage, Franck Amadiou et André Tricot passent en revue onze des mythes les plus répandus à propos du numérique pour l'apprentissage. Drôlement intéressant et grand public.

Ed. Retz, 5,50 €.





© LEJE - JPF



En Occitanie, la FCPE “se réinvente”

Alors que les bourses aux livres rendaient aux parents un précieux service, leur suppression oblige les associations de parents d'élèves à « déplacer » leur action. En Occitanie, la FCPE et la région travaillent main dans la main pour faire naître un nouveau modèle.

La négociation aura duré deux ans, entre 2015 et 2017, à raison de rencontres bimestrielles régulières. Deux années d'échanges constructifs entre la région et les représentants de parents d'élèves de l'ex Midi-Pyrénées pour faire en sorte qu'un basculement vers la gratuité des manuels scolaires ne se transforme pas en cataclysme. « L'ex Languedoc-Roussillon était déjà passée à la gratuité, explique Béatriz Malleville, coordinatrice FCPE de l'académie de Toulouse. Or, avec la création de la région Occitanie (née de la fusion de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), l'enjeu était d'harmoniser les

pratiques sans que le passage ne soit trop brutal. » Premier point sensible : la reprise des stocks de manuels scolaires. « À la rentrée 2017, lorsque le passage effectif à la gratuité s'est opéré, nous avons obtenu le rachat des livres des parents d'élèves par la région Occitanie à 40 % du prix public (ça n'avait pas été le cas en Languedoc-Roussillon), indique la militante. Mais également le rachat des stocks de la FCPE. »

Échange de bons procédés

L'option choisie est alors de mettre en place des référents d'établissements et de bassins, salariés de la région, qui s'occupent de l'achat des manuels et de leur distribution auprès des élèves, durant le temps scolaire. Un nouveau paradigme

Depuis 2017, grâce à des échanges constructifs entre la FCPE et la région, les lycéens et apprentis bénéficient de l'opération gratuite « Premier équipement professionnel » : outillages et vêtements nécessaires au suivi de la formation leur sont fournis.

La FCPE MOBILISÉE : un combat gagné !

Septembre 2017, dans tous les lycées d'Occitanie avec la carte jeune

- GRATUITÉ des manuels scolaires** pour tous les lycéens
- GRATUITÉ du premier équipement** pour les lycées professionnels
- Aide à la CULTURE-LOISIRS de 20 €** pour tous les lycéens
- Aide de 10 €** pour l'UNSS
- Un ordinateur gratuit** pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et un prix de 80 à 200 € pour les autres en fonction des revenus

Rachat des livres par la Région via la FCPE.
Rejoignez la FCPE pour poursuivre nos actions : cantine, transports, locaux, non-remplacements...

Pour toute question, contactez la FCPE 31
FCPE 31 - 05 34 40 57 70 - contact@fcpe31.org - www.fcpe31.org

NE PAS HÉTER VOTRE VOIE PÉDAGOGIQUE

LA PAROLE À ...

« Cette négociation liée au passage à la gratuité des manuels scolaires a été une opportunité pour évoquer nombre d'autres sujets et mettre en place un partenariat constructif. Aujourd'hui, nous avons l'oreille de la région car nous leur faisons des retours d'expériences précieux, qui leur permettent d'être en phase avec les besoins du terrain. »

—
MURIEL PALETOU,
PRÉSIDENTE DE LA FCPE HAUTE-GARONNE

non sans conséquence pour la FCPE... « L'organisation des bourses aux livres ne reposait pas que sur des bénévoles mais également sur des salariés, explique Béatriz Malleville. Dans la mesure où nous devions licencier, nous avons évoqué cette question auprès de la région qui a proposé de réembaucher nos salariés au sein de son dispositif gratuit. Un partenariat gagnant-gagnant puisque ces derniers ont pu apporter leur expertise et une connaissance du terrain particulièrement utiles ! » Autre sujet : celui de la perte d'adhérents prévisible pour la FCPE, suite à la suppression des bourses aux livres. « Là encore, la région a compris notre problématique : elle nous a accordé une subvention de fonctionnement afin de nous aider à assurer la

transition vers d'autres types d'actions. » Car l'enjeu est bien là : redéfinir le périmètre d'action des associations de parents d'élèves afin de rester visible auprès des parents et de maintenir avec eux un lien direct.

Agir ensemble pour les élèves

« Ce qui nous est apparu comme une évidence, c'était la nécessité de mettre en œuvre des actions qui intéressent à la fois la FCPE et la région et apportent un service utile aux élèves et à leur famille », précise Béatriz Malleville. Plusieurs axes de travail sont alors décidés. Le premier concerne la conception du projet d'orientation, via notamment le développement d'un logiciel qui aide le jeune à mieux cerner son

projet en fonction de ses goûts, ses aptitudes et sa personnalité. Mais également la création d'une bourse de stages destinée à mettre en relation professionnels et élèves. Deuxième axe d'action : « le lycée de demain » afin que les représentants de parents d'élèves contribuent à la réflexion sur le bâti, « pour aider chaque élève à s'approprier son établissement », indique la militante. Troisième volet du partenariat : la restauration scolaire, via le développement du bio et des circuits courts. Enfin, quatrième et dernier terrain d'engagement pour les parents : l'accueil des enfants de migrants. Bref, différents dossiers qui correspondent bel et bien au combat de la FCPE contre les inégalités sociales et pour la réussite de tous...

Papier versus numérique

Les manuels scolaires numériques devraient arriver en force dans les classes. **Quel impact sur les apprentissages ?** Quels avantages et désavantages par rapport au papier ? Les réponses de Claire Nikitopoulos, docteur en sciences de l'information et de la communication (SIC).



En termes d'apprentissage, quelle est la différence entre manuel papier et numérique ?

Tout dépend des usages qu'en font les enseignants et de la méthode pédagogique employée. Si, malgré le manuel numérique, l'enseignant maintient une pédagogie transmissive sous forme d'exposé, l'approche sera la même pour l'élève. Il restera passif, spectateur. À l'inverse, s'il propose des activités en petits groupes ou en individuel, en classe ou à la maison, avec le manuel numérique, s'il se sert de ses différentes ressources (les vidéos, les illustrations, cartes et autres exercices interactifs) l'approche sera différente. Les élèves deviendront actifs dans leurs apprentissages.

Quelles sont les conditions pour que ça marche ?

La formation des enseignants. À ce jour, il existe déjà des formations mais elles concernent essentiellement l'utilisation du matériel (comment se connecter ? comment utiliser le manuel numérique et ses outils, etc.), mais pas sur les activités pédagogiques à proposer en classe via le manuel numérique (le travail collaboratif, la production de contenu confiée à l'élève, etc.). De la même façon, il faudrait proposer aux enseignants des formations tournées vers la psychologie cognitive : que peut-on faire ou ne pas faire pour favoriser l'apprentissage avec le numérique ?

Quels sont les risques d'une mauvaise utilisation ?

Les manuels numériques sont pensés et calibrés par les éditeurs. Cependant, s'ils sont mal employés, ils peuvent engendrer un impact négatif sur l'apprentissage. Pour exemple, si l'enseignant ajoute trop d'interactivité et d'informations supplémentaires aux ressources interactives de son manuel numérique, notamment grâce à son tableau interactif, ceci peut provoquer une surcharge cognitive chez l'élève.

Papier versus numérique, comment arbitrez-vous ?

Il n'y a pas de match entre le manuel papier et le manuel numérique. En réalité, ces deux supports sont complémentaires. Ils permettent de travailler différemment et de proposer des activités différentes. Ce qui est intéressant dans la version numérique, c'est avant tout la richesse en ressources multimédia et en activités interactives. Certains élèves préfèrent le manuel numérique, plus ludique, plus riche et facilitant la lecture grâce au zoom. D'autres, élèves préfèrent le manuel papier pour son côté traditionnel et son confort de lecture. Il évite la lecture sur écran, souvent porteuse de maux de tête. Certains faits plaident en faveur du manuel numérique : l'allègement du poids du cartable, le renouvellement rapide et plus écologique.



Grâce au numérique, des fonctionnalités en plus

Trois questions express à Marie-Pascale Widemann, directrice éditoriale du secteur scolaire secondaire, aux éditions Hatier.

1. Comment les manuels numériques sont-ils conçus ?

« Comme pour la version papier, le canevas est le programme officiel. D'ailleurs, le manuel numérique est toujours conçu en même temps que la version papier et par le même auteur. Ensuite, ce qui nous importe est d'utiliser toutes les potentialités du numérique pour nous mettre au service de l'enseignement, par une mise en valeur des contenus en fonction des disciplines et par un soutien apporté aux différentes approches pédagogiques. »

2. Quelles sont les possibilités offertes par le numérique ?

« Le manuel numérique est le reflet parfait du papier, dans le sens où vous disposez des mêmes doubles pages, mais avec des fonctionnalités supplémentaires. Des pictos, notam-

ment, qui renvoient à des enrichissements in situ : des vidéos, des sons, des quizz interactifs et/ou des animations pour faire comprendre des phénomènes. Exemple : si la version papier propose une carte de la Seconde Guerre mondiale, la version numérique proposera une version animée qui permettra de mieux appréhender de quelle manière les armées avancent et la guerre se déploie. »

3. Quelles perspectives économiques pour le manuel numérique ?

« Jusqu'à présent, les manuels numériques ne représentent que des achats à la marge. Or, la difficulté est que leur coût de fabrication est relativement élevé compte tenu notamment des technologies déployées. Aussi, nous sommes très attentifs à la manière dont les manuels numériques vont se déployer dans les différentes régions en cette rentrée 2019. Quoi qu'il en soit, de notre point de vue, cette transition est très enthousiasmante et nous y sommes prêts. »



La plupart des éditeurs proposent une offre gratuite d'accès aux manuels numériques "simples" quand l'édition papier a été achetée.

FAQ DES PARENTS

LES ENSEIGNANTS SONT-ILS CONSULTÉS POUR LA FABRICATION DES MANUELS NUMÉRIQUES ?

Oui ! « L'une des priorités des éditeurs est de s'adapter aux différentes façons d'enseigner, remarque Marie-Pascale Widemann, directrice éditoriale du secteur scolaire secondaire, aux éditions Hatier. Pour cela, nous menons de nombreuses enquêtes auprès des enseignants. Par exemple, en SVT (sciences et vie de la terre), nous proposons une banque de données dont l'ergonomie et le contenu ont été pensés en collaboration avec les enseignants. »

COMMENT LES MANUELS SCOLAIRES SONT-ILS FINANCÉS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE ?

En ce qui concerne les collèges, c'est l'État qui finance. Quant aux écoles, même si légalement, rien n'oblige les communes à financer les manuels scolaires, dans la pratique, elles le font presque toutes. Néanmoins, des problèmes se posent pour certaines d'entre elles, qui ont des moyens financiers plus limités que les autres collectivités.

MON ENFANT ENTRE AU LYCÉE. OÙ PUIS-JE ME RENSEIGNER ?

Directement sur le site de votre conseil régional, dans la rubrique Éducation. Certains apportent même des informations précises sur les décisions prises par les établissements. C'est le cas du site iledefrance.fr qui vous propose d'entrer dans un module de recherche le nom de l'établissement de votre enfant pour savoir s'il a choisi le renouvellement des manuels papier ou le basculement vers le numérique.



Acheminer les marchandises en un temps record

Trouver le meilleur moyen de transporter des marchandises, le plus rapidement possible et au moindre coût. Tel est **le défi de l'affréteur**, un métier très recherché et en pleine évolution.

Texte : MARIANNE PEYRI

« Je suis comme Obélix, je suis tombée dedans lorsque j'étais petite. Mon père était chauffeur routier et j'ai toujours baigné dans le transport », glisse Audrey Cerini, 34 ans, ancienne affréteuse, désormais chef de projet affrètement pour la région Sud-Est chez Gefco, grand groupe du transport et de la logistique. « Après un BTS transport, j'ai suivi une licence Gestion des opérations logistiques en alternance dans cette société qui m'emploie depuis 2006 ». Comme beaucoup d'affréteur, Audrey a surtout appris son métier « sur le terrain ». De fait, aucune formation diplômante spécialisée en « affrètement » n'est vraiment proposée. Ceux qui s'orientent dans cette voie ont *a minima* un bac+2, un BTS Transport et prestations logistiques ou un DUT Gestion logistique et transport et font leurs armes en entreprise. « C'est un profil très recherché tant par les groupes de transports que des grosses PME, le métier ne cessant de se développer depuis dix ans », précise Audrey Cerini, qui chaque jour, doit gérer environ une quinzaine de clients, « soit 15 solutions à trouver plus ou moins complexes ». Pour chacun d'entre eux, quel

que soit le type de marchandises (produits industriels, agroalimentaires...), elle a pour mission d'acheminer leur marchandise d'un point A à un point B, dans les meilleurs délais et les budgets impartis, tout en dégagant une marge pour sa société. À l'affréteur de choisir le mode de transport – routier, aérien, maritime, ferroviaire –, d'évaluer la faisabilité du transport dans les délais, de trouver des entrepôts, de négocier les prix avec les transporteurs, puis de faire du « tracking », soit un suivi de l'acheminement de la marchandise et de sa livraison.

De l'importance du carnet d'adresses

« Pour mener les négociations avec les transporteurs, il est indispensable de bien maîtriser les langues étrangères. Il faut aussi bien connaître la législation dans le secteur des transports et être hyper réactif, car le degré d'urgence des demandes n'a cessé d'augmenter », conseille-t-elle. L'atout de l'affréteur, c'est aussi son carnet d'adresses et le relationnel, « même si aujourd'hui, il dispose d'outils numériques tels que des plateformes digitales ou des



3 QUESTIONS À SE POSER

1. Suis-je quelqu'un de ponctuel ?

C'est à l'affréteur de tout planifier et de savoir mettre en coordination les différents acteurs, pour que la marchandise arrive à destination, dans les délais impartis et sans surcoût. Le tout avec rigueur et débrouillardise.

2. Suis-je doué pour la négociation ?

Comparer les différentes offres des transporteurs et négocier les tarifs et prestations de chacun est au cœur de ce métier, qui demande des qualités relationnelles, d'écoute et des capacités à convaincre.

3. Travailler dans l'urgence me fait-il peur ?

Les demandes des clients sont généralement urgentes. Il faut savoir travailler rapidement, parfois sous pression et être réactif en cas de problèmes d'acheminement de la marchandise : intempéries, pannes, jours fériés, mouvements sociaux...

bourses de fret pour solliciter les transporteurs », ajoute Audrey, qui constate également, depuis environ cinq ans, une demande de la part des clients de solutions de transport plus écologiques. « La notion de prix et délai priment toujours et le recours à des solutions ferroviaires est compliqué. Cependant, la profession s'organise, de plus en plus de transporteurs routiers s'engagent dans de nouveaux combustibles, GNL (gaz naturel liquéfié) ou électriques en centre urbain ».



Lien utile

Site web

- aetl.eu : cette association aide depuis 1962 les jeunes à découvrir les métiers du transport et de la logistique et les accompagne.

En pratique

Cantines

Les repas végétariens, c'est bon pour la santé !



Nouveauté de cette rentrée : un repas végétarien sera proposé au moins une fois par semaine dans les cantines. Une mesure pour la planète, sans danger pour la croissance des enfants.

Texte : MARIANNE PEYRI

À compter du 1^{er} novembre, les cantines scolaires du primaire et secondaire, dans le public comme dans le privé, auront obligation de proposer aux enfants un repas végétarien au moins une fois par semaine⁽¹⁾. Ce jour-là, les enfants ne trouveront dans leur assiette ni poisson, ni viande. Ce repas ne représentera donc qu'un repas pris sur les quatorze repas hebdomadaires. Pas d'inquiétude à avoir sur le plan nutritionnel. Il est tout à fait possible de substituer les protéines animales par des protéines d'origine végétale grâce à une combinaison d'une légumineuse (lentilles, pois chiches, haricots blancs...), avec une céréale (blé, riz...), ou de proposer un plat à base d'œuf (omelette...). L'association d'une légumineuse et d'une céréale permet en effet d'avoir les acides aminés nécessaires à la « fabrication » des protéines. De nombreux plats dans le monde bénéficient de cette alliance : le couscous qui associe semoule, légumes et

pois chiches, le chili, à l'origine sans viande, qui marie haricots rouges, riz et maïs, les plats indiens comme la soupe de lentilles servie avec des galettes de blé... Par ailleurs, un produit laitier, source de protéines, est fréquemment proposé en fin de repas.

Les enfants végétariens, en revanche, ne mangeant pas du tout de protéines animales (viande, poisson, œufs, produits laitiers) sont à risque de carence en vitamines et minéraux tels que le fer et la vitamine B12. Un manque de ces deux éléments nutritionnels peuvent impacter leur santé et leur croissance. Une supplémentation peut alors être envisagée.

Un coût inférieur à un menu classique

Cependant, les plats végétariens ne garantissent pas forcément la « qualité ». Les parents devront donc être vigilants aux substituts proposés. En effet, remplacer un produit carné par un produit industriel ultra-transformé n'est

LA FCPE S'ENGAGE

Aux côtés de Greenpeace et de l'association Végécantines, la FCPE a adressé un courrier à tous les élus des collectivités en rappelant l'obligation de proposer au moins un repas végétarien par semaine à la rentrée 2019. Pour ces trois associations, l'enjeu est de taille. La population française consomme trop de viande : 1,4 g de protéines par kilo de masse corporelle et par jour au lieu des 0,8 recommandé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES). Cette surconsommation de produits carnés, qui participe de la montée en puissance de l'obésité et des maladies cardiovasculaires, est nocive pour la santé, mais également pour l'environnement, l'élevage étant cause de déforestation et représentant 14 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GIEC).

pas intéressant pour leur santé, comme par exemple les boulettes de soja (contenant des perturbateurs endocriniens) ou les « carbonara » végétariennes (faux lardons à base de végétaux, additifs, colorants et arômes artificiels). Il est préférable de proposer des plats simples de type lentilles+riz, semoule+pois chiches, omelette... accompagnés de légumes et/ou de féculents.

Par ailleurs, un repas végétarien ayant en moyenne un coût matière inférieur à un menu classique, les parents pourront suggérer aux gestionnaires de répercuter cet écart de coût dans l'achat de produits bruts de meilleure qualité (fruits, légumes, viandes, poissons, produits laitiers...).

— Avec l'aide de **Tania Pacheff**, diététicienne-nutritionniste à Levallois.

(1) Votée par l'assemblée nationale en octobre 2018, dans le cadre de la nouvelle loi agriculture, cette mesure prendra la forme d'une expérimentation, soumise à évaluation, durant deux ans.



Éloignement

La vie de famille à distance

Choisi ou subi, le travail loin de la maison oblige les familles à faire preuve d'inventivité pour pallier l'absence d'un des parents au quotidien.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

« **L'**agence de Rennes a fusionné avec celle de Paris. Je n'étais pas demandeur, mais je n'ai pas eu le choix. »

Il y a six ans, Michel, technico-commercial, a dû migrer à la capitale pour le travail. Et voilà tout l'équilibre familial remis en question. « Mais j'ai réussi à négocier deux jours de travail à Rennes pour me caler sur l'emploi du temps de Rachel, ma femme. Comme ça, notre fille Gwendoline ne se retrouvait jamais seule le soir. »

Monitrice éducatrice en internat, Rachel travaille en horaires décalés. « Au départ, cette situation dérangeait Gwendoline. Certains matins, elle devait se débrouiller seule et allait en métro au collège. Elle n'était pas rassurée et envoyait sans cesse des textos. » Son père, lui, l'appelait régulièrement. « Il m'arrivait de l'aider à faire des exercices de mathématiques par mail et par téléphone », se souvient Michel.

Puis les appels se sont espacés, les sms aussi. « Comme nous, Gwendoline s'est adaptée à ce rythme qui a duré deux ans, résume Rachel. Elle a appris à attendre ou à anticiper ses demandes auprès de son père. Surtout, elle a

gagné en autonomie et sa scolarité n'a pas été perturbée. »

Depuis quatre ans, Élisabeth, 39 ans, mère de deux filles en primaire, fait la navette entre l'Hérault et Paris en tant que permanente syndicale. Un trajet de cinq heures porte à porte. « Au départ, je me rendais à Paris tous les quinze jours. Puis, c'est allé crescendo. Ça nous a permis une adaptation progressive. Maintenant, je pars en général le mardi et je rentre le vendredi. Pendant le week-end, je suis à 100 % avec mon mari et mes filles. Pas question de ramener du boulot. Nous avons trouvé un équilibre. » Grâce aux réseaux sociaux, les filles voient leur mère à distance presque tous les soirs. « Parfois, c'est difficile pour elles quand on loupe notre rendez-vous, admet Élisabeth. Mais la frustration, ça fait grandir aussi. » Pour suivre leur scolarité, elle a instauré le rituel hebdomadaire du cahier du jour et du cahier de liaison mais surtout, elle sait qu'elle peut compter sur la relation de confiance qu'elle a tissée avec leurs enseignantes. « Nous nous appelons régulièrement. Dernièrement, l'enseignante de mon aînée m'a dit que ma fille avait énormément gagné en maturité. »



AVIS D'EXPERT



RÉMY SIRVENT,
Professeur des écoles

« Pour suivre la scolarité de son enfant, le parent éloigné doit oser faire le premier pas. Au parent qui se demande comment il va être accueilli, moi, je leur dis : "Foncez !". L'école publique appartient à tout le monde et la place des parents est essentielle.

Le premier contact en début d'année permet de savoir ce que chacun attend de l'autre. C'est aussi l'occasion d'expliquer l'éloignement et d'établir un calendrier pour faire le point, soit par un échange téléphonique de dix minutes, soit par mail (via pronote). Et s'y tenir, même si on a la tête dans le guidon. Le rythme idéal, c'est un point à chaque période (entre les vacances). Mais s'il y a une anomalie, il faut pouvoir se contacter rapidement. Ça doit être dit dès la première rencontre.

L'important, c'est qu'il n'y ait pas de brèches dans la relation de confiance entre parent et enseignant. S'il y en a, ce sera toujours au détriment de la scolarité de l'enfant. Il faut se parler et dégager les espaces pour ça. Le but, c'est que l'enfant soit content d'aller à l'école et qu'il soit acteur de son apprentissage. Ça se construit entre co-éducateurs, même avec la distance. »

En pratique



Lien utile

Sur le web

- Quand les messageries instantanées modifient les liens familiaux : www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/10/07/sur-whatsapp-la-famille-n-est-pas-toujours-formidable_5365839_4497916.html



Policiers et gendarmes à l'école : que dit la loi ?

Un élève peut-il être interpellé par la police à l'école ? Une fouille au corps peut-elle être pratiquée ? Petit rappel **des droits des enfants** quand les forces de l'ordre interviennent.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

L'intervention des forces de l'ordre dans l'enceinte de l'école, en dehors d'une action de prévention, laisse rarement indifférent. Avec d'un côté, des parents choqués à l'idée que les forces de l'ordre puissent s'en prendre à des mineurs dans un lieu d'éducation. Et de l'autre, des parents inquiets pour leurs enfants qui souhaitent davantage de sécurité, aux abords et/ou dans l'école.

L'école est-elle un lieu public comme les autres ? « Sur le plan juridique au sens fort, il n'existe pas "d'exterritorialité" en France en dehors des ambassades, rappelle le bâtonnier Francis Lec, avocat-conseil de l'Autonome de solidarité laïque¹. L'école est un lieu de la République où les services de police peuvent pénétrer », sauf s'il s'agit d'enfant étranger menacé d'expulsion (circulaire du 19 octobre 2013).

Le règlement intérieur, signé par les parents, énumère précisément les obligations de sécurité dans l'établissement et les sanctions. Il est également censé trouver un équilibre pour que la sécurité

soit préservée, mais parfois, le recours aux forces de l'ordre devient inévitable.

« Notamment lorsque la procédure de flagrant délit est décidée par l'autorité judiciaire ou en cas de mise en danger imminente d'autrui, et en particulier des élèves eux-mêmes. Les chefs d'établissements et les enseignants ont un devoir de signalement prévu par la loi concernant les incidents qui se passent à l'intérieur, mais également pour des menaces qui viennent de l'extérieur de l'établissement », ajoute le bâtonnier Francis Lec.

L'école est un lieu d'éducation

Dès lors qu'elles ont l'autorisation du procureur de la République ou d'un juge d'instruction, les forces de l'ordre peuvent intervenir en ayant préalablement informé le chef d'établissement qui en réfère immédiatement à sa hiérarchie. « Celle-ci peut intervenir auprès du parquet pour différer l'intervention ou en réguler les modalités destinées à éviter un trouble à l'ordre public », précise le bâtonnier Francis Lec.



19 OCTOBRE 2013

APRÈS L'AFFAIRE Leonarda en 2013, une instruction du ministère de l'Intérieur a instauré une sanctuarisation des établissements scolaires pour défendre l'enfant étranger menacé d'expulsion à l'école et autour de l'école.

—

En pratique



ILS ONT DIT

Dans chaque académie, des conventions justice-police-Éducation nationale planifient les procédures d'intervention et coordonnent les services de police, de gendarmerie et de justice avec le chef d'établissement. « En général, toute interpellation d'élève à l'intérieur de l'enceinte scolaire doit être évitée, d'autant qu'elle peut se dérouler au domicile des parents ou à l'extérieur, rappelle le bâtonnier Francis Lec. Il n'y a pas de zone de non droit mais l'école est un lieu particulier qu'il convient de préserver. »

Rappelons que tout citoyen est présumé innocent et que les conséquences pour un élève qui repart devant ses camarades et ses professeurs entre deux policiers peuvent être catastrophiques pour lui et sa famille. « L'école est un lieu d'éducation, commente la colonelle de gendarmerie Karine Lejeune dans l'Essonne. Si on doit interpellé un élève, on attendra qu'il sorte de l'établissement. Par exemple, pour des actes de harcèlement qui font l'objet d'une enquête judiciaire, l'élève mis en cause sera interpellé au domicile des parents. »

En revanche, s'il faut mettre fin à une agression ou à des violences qui s'exercent à l'intérieur – « ce qui arrive très peu », remarque la colonelle – ou aux abords de l'établissement, les unités de gendarmerie se rendent sur place au plus vite. « Par principe, nous n'intervenons pas dans l'enceinte scolaire sans y avoir été requis par le chef d'établissement, précise la colonelle. En lien avec lui, nous faisons en sorte de créer le moins de trouble possible. »

Seule l'autorité judiciaire est en droit de pratiquer des fouilles

En plus du chef d'établissement, les forces de l'ordre ont des liens privilégiés avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), notamment avec le responsable sécurité et ses équipes mobiles de sécurité (EMS). « Pour chaque situation, on se concerté et on se coordonne. Et dès qu'il y a une crise avérée, immédiatement la préfecture est mise dans la boucle. Même chose pour le parquet en cas d'implication judiciaire. »

En décembre, dans l'Essonne, les mouvements lycéens devant un établissement ont été violents, nécessitant la venue de la gendarmerie. « Nous avons fait rentrer les élèves qui le souhaitaient dans l'enceinte pour les mettre en sécurité et en accord avec le chef d'établissement, nous avons proposé le confinement du lycée jusqu'à ce que le calme soit revenu, se souvient Karine Lejeune. Notre intervention a été proportionnée à la fois à la menace et au fait que nous avons face à nous des personnes mineures. » Comment les forces de l'ordre appréhendent-elles un mineur ? « Le droit commun s'applique », explique Fabienne Quiriau, directrice générale de la Cnape, la Convention

« En général, toute interpellation d'élève à l'intérieur de l'enceinte scolaire doit être évitée, d'autant qu'elle peut se dérouler au domicile des parents ou à l'extérieur. »

FRANCIS LEC,
Avocat-conseil de de l'Autonome de solidarité laïque

nationale des associations de protection de l'enfant. L'agent agréé pour intervenir dans l'enceinte scolaire, ou à ses abords, peut alors procéder à une palpation par-dessus les vêtements, à condition qu'elle soit justifiée. « Il doit le faire dans le respect de la personne et de sa dignité, sans violence, sans humiliation, sans discrimination et avec son accord, rappelle Fabienne Quiriau. La fouille des sacs doit s'effectuer dans le même état d'esprit puisqu'il s'agit d'effets personnels et intimes. »

La Convention internationale des droits de l'enfant, qui reconnaît au mineur des droits spécifiques, doit être également prise en compte. « L'État français, qui a signé cette convention, est tenu de se conformer à l'ensemble de ses dispositions dont celles relatives au respect de son intégrité physique et psychique, propre à chacun, et à la prise en compte de sa situation individuelle », assure la directrice. Lorsque le mineur n'est pas sous la protection directe de ses parents, « les pouvoirs publics doivent entendre sa parole, tenir compte de son avis et de ce qu'il exprime, recueillir son accord et bien sûr aviser les détenteurs de l'autorité parentale en cas de prolongement de la procédure judiciaire. Ils doivent le traiter dans le respect dû à sa personne et veiller que soit assurée sa protection », conclut Fabienne Quiriau.

(1) Association qui protège, accompagne et soutient les personnels de l'éducation confrontés aux risques du métier.



UN MINEUR DE MOINS DE 10 ANS

ne peut être placé en garde à vue. De 10 à 13 ans, la garde à vue n'est possible que si le prévenu est soupçonné d'un délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

En pratique

Liens utiles

Internet

- autonome-solidarite.fr/articles/sanctuarisation-ecole/
- cnape.fr
- dei-france.org

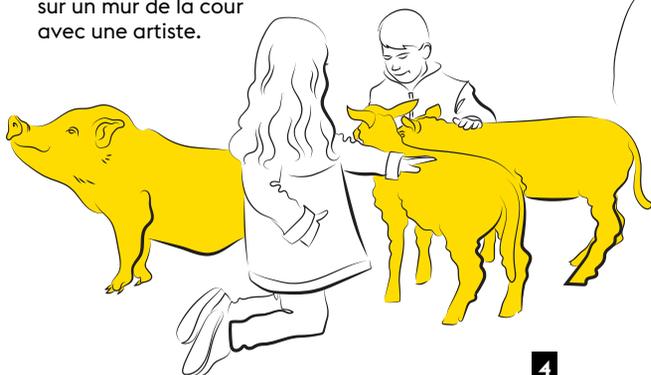
Décryptage

Quand une idée émerge...

Quel est le *modus operandi* pour solliciter le financement d'un projet pour l'école par la municipalité ?

Illustration : DAVID LORY

1 Les parents d'élèves et l'équipe éducative d'une école se mettent d'accord sur un projet. Par exemple, organiser une journée de la ferme à l'école, ou réaliser une fresque sur un mur de la cour avec une artiste.



2 Le projet est soumis pendant le premier conseil d'école de l'année (en octobre) à l'élu de la collectivité qui siège.



3 Une réunion de travail est organisée avec les municipaux pour étudier la faisabilité du projet et évaluer les besoins matériels et financiers.



5 Les parents peuvent également faire part de leurs idées au sein de plusieurs instances :



la commission menus pour la restauration scolaire

la commission sécurité (pour le bâti)

la caisse des écoles



4

Pour obtenir le budget nécessaire et selon le coût du projet, soit il y a un accord tacite de la commune, soit il faut dégager une enveloppe dédiée. Deux cas de figure sont possibles :

- Une subvention est versée à l'association des parents d'élèves. Seuls les conseils locaux loi 1901 peuvent en toucher. Une délibération doit avoir lieu en conseil municipal (4 séances par an).
- La municipalité utilise une partie du budget dédié aux écoles.



L'AVIS DE LA FCPE

Il manque des lits à l'école maternelle pour la sieste des petits ? À l'école primaire, ce sont les ramettes de papier qui font défaut ? Pas de panique. La commune débloquera les crédits nécessaires puisque c'est à elle **d'assumer les dépenses d'entretien et de fonctionnement** des écoles. Mais, parfois, les équipes éducatives et les parents d'élèves ont l'idée de projets qui sortent un peu de l'ordinaire. Pour les mener à bien, il faudra, dans la plupart des cas, **convaincre l'élu** en charge des affaires scolaires, qui est le premier filtre de la collectivité.

L'idéal étant d'en parler lors du premier conseil d'école puisque l'exercice budgétaire d'une commune correspond à l'année civile. Mais n'hésitez pas à solliciter la municipalité en cours d'année, car **des budgets rectificatifs** peuvent être débloqués. Attention, la coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales. Les principes qui doivent régir son fonctionnement sont stricts (Circulaire n° 2008-095 du 23-7-2008, BO n°31 du 31 juillet 2008).

Regards croisés

École inclusive : des mesures à la hauteur ?

Le service public de l'école inclusive annoncé le 11 juin par le ministre Jean-Michel Blanquer et la secrétaire d'État Sophie Cluzel répond-il aux attentes des professionnels et des familles concernées ?

Propos recueillis par ANNE-FLORE HERVÉ



VIRGINIE CASSAND

Accompagnante d'élèves en situation de handicap

Auxiliaire de vie scolaire, puis AESH depuis 2009, Virginie Cassand est devenue tutrice en 2011. Blogueuse, elle est engagée au sein du collectif AESH loi 2005.

“ Aucune filière bac pro n'est créée aujourd'hui pour former en amont les accompagnants. C'est pourtant juste du bon sens. ”

VIRGINIE CASSAND

L'école inclusive est évoquée par tous les ministres de l'Éducation nationale qui se succèdent, mais de quoi parle-t-on exactement ?

Virginie Cassand : L'école inclusive est censée s'adapter aux élèves ayant des besoins particuliers liés à un handicap ou à des difficultés d'apprentissage. Idéalement, tous les personnels de l'éducation devraient être sensibilisés et formés au handicap afin de partager une culture commune. Mais aujourd'hui, les formations sont toujours cloisonnées.

Jacques Biringer : C'est une école bienveillante, accueillante pour tous les élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés, dans un cadre propice aux apprentissages et au bien-être de l'élève. L'école inclusive ne peut pas être en dehors d'une société inclusive.

Pourquoi la loi de 2005 ne suffit-elle pas ? Pourquoi en 2019, est-ce toujours aussi compliqué pour les enfants handicapés de suivre pleinement leur scolarité ?

V. C. : Car les moyens n'ont jamais été mis en place pour qu'elle puisse être appliquée. C'est uniquement grâce à la bonne volonté des enseignants et à la détermination de la part des accompagnants que les enfants en situation de handicap peuvent suivre leur scolarité.

J. B. : Une fois affirmée l'idée qu'il fallait accueillir tous les enfants en situation de handicap, personne n'a soulevé la question des conditions et de la mise en œuvre de ce souhait. Heureusement, des évolutions sont intervenues depuis. Des projets d'inclusion sont inscrits dans les projets de certaines écoles ou établissements, mais pas partout. L'accueil s'organise au cas par cas. Et la formation des enseignants n'a hélas pas suivi.

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était pourtant engagé à lutter contre les inégalités qui excluent dès le plus jeune âge...

V. C. : Quand nous l'avons entendu dire qu'il allait pérenniser les emplois des accompagnants et nous offrir une « rémunération digne », nous y avons cru. Depuis, nous avons essayé de porter nos revendications auprès de lui. En vain. Nous avons échangé avec

la secrétaire d'État Sophie Cluzel, mais à l'issue de cette rencontre, il semble clair que les accompagnants ne sont pas sa priorité. Nous avons dû faire du forcing pour participer à la grande concertation « Ensemble pour l'école inclusive », car au départ, nous n'étions pas conviés. Résultat : nous n'avons pas pu engager la discussion avec les enseignants et les parents...

J. B. : Je me souviens du débat du second tour des élections présidentielles et de la carte blanche dont les candidats disposaient pour aborder un sujet de leur choix. Emmanuel Macron l'a utilisée pour parler du handicap. Il a même signé neuf des dix priorités de l'Apajh. Autre changement : la secrétaire d'État n'est plus rattachée à la ministre de la Santé, mais au Premier ministre. Nous y avons vu des signes d'encouragement. La communication est maîtrisée, mais les actes ne sont pas à la hauteur.

Parmi les dispositions sur le handicap inscrites dans la loi « Pour une école de la confiance », la généralisation des PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) fait bondir. Pourquoi ?

V. C. : Les PIALs sont des regroupements d'écoles maternelles et primaires autour d'un collègue qui s'occupe de la gestion des accompagnants. Ils ont été créés en 2018 pour réaliser des économies budgétaires en mutualisant les moyens. Ils sont désormais généralisés alors que les expérimentations n'ont pas été évaluées. Concrètement, un même accompagnant s'occupera de plusieurs élèves dans un territoire. Certes, nous pouvons nous déplacer, mais la circulaire précise que l'emploi du temps de l'accompagnant pourra changer à tout moment. L'enfant suivi en subira-t-il les conséquences ? Changera-t-il d'accompagnant au gré des plannings ? Quid du suivi continu de l'enfant ? Je pense notamment aux élèves atteints de troubles dys au collège. Que se passera-t-il pour eux ? C'est très flou et ce n'est pas rassurant.

J. B. : Nous avons découvert au moment de la concertation que des PIALs étaient expérimentés, avant même d'être informés de leur mise en place. Une note précisait qu'ils visaient à mutualiser l'ensemble des moyens d'accompagnement au détriment de l'accompagnement individuel. Les PIALs ont-ils aussi vocation à contourner les notifications des Maisons départementales des personnes handicapées qui évaluent les besoins des élèves ? Nous craignons surtout qu'ils soient uniquement des outils de gestion..

Quelles sont les autres mesures qui vous inquiètent ou, au contraire, qui vont dans le bon sens ?

V. C. : Parmi les points importants inscrits dans la nouvelle circulaire², un paragraphe souligne que les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont membres à part entière de la communauté éducative et que leur intégration est primordiale. Mais nous le sommes déjà depuis 2005 ! Par ailleurs, des



JACQUES BIRINGER
Délégué national de l'Apajh

Au sein de l'association pour adultes et jeunes handicapés, ce militant s'occupe plus spécifiquement de la jeunesse, de l'éducation et de la scolarité.

mesures manquent toujours à l'appel, comme la revalorisation salariale. Enfin, aucune filière bac pro n'est créée pour former en amont les accompagnants. C'est pourtant juste du bon sens.

J. B. : La loi a été votée le 4 juillet. Elle annonce un grand service public de l'école inclusive. En quoi consiste-t-il ?

Comment est-il mis en œuvre ? Avec qui ? Ce n'est pas précisé. En revanche, certaines actions paraissent floues, voire dangereuses, comme ce numéro de téléphone dédié aux familles, avec un objectif affiché de réponse dans les 24 heures suivant l'appel. C'est impossible ! C'est de la démagogie et cela risque de créer des frustrations.

Craignez-vous un retour en arrière ?

V. C. : En 2009, j'ai été embauchée en contrat aidé et lâchée dans la classe sans encadrement, ni tuteur. Aujourd'hui, les contrats aidés n'existent plus, c'est une bonne chose.

Je suis tutrice à Paris, c'est-à-dire que je suis à l'écoute des questionnements des collègues. Avec les CDI au bout de six ans, la situation s'est peu améliorée, et la marge de progression reste énorme. Surtout, les PIALs nous inquiètent. La vigilance est toujours d'actualité.

J. B. : Oui, je crains des régressions. Quelles sont les priorités et avec quels moyens ? La logique gestionnaire n'est pas compatible avec l'école inclusive.

- (1) La loi du 11 février 2005 a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap. L'État a obligation de mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires à rendre effective cette scolarité de droit commun.
- (2) Une circulaire de rentrée du 5 juin 2019, publiée au BO du 6 juin 2019, précise les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 pour une école plus inclusive.



EN SAVOIR PLUS :

Internet aeshloi2005.wordpress.com ;
apajh.org

“
La logique
gestionnaire n'est
pas compatible
avec l'école
inclusive.”

JACQUES BIRINGER



- LE RUGBY C'EST SA VIE!

Marre de ces étiquettes posées sur nos têtes

En rap, en slam et en musique, ils le scandent avec conviction : **« On veut la parité, être sur le même pied d'égalité... »**. Pour ces jeunes élus en Gironde, rien de tel qu'un clip pour créer le déclic !

Texte : MARIANNE PEYRI

“ **N**ous avons voulu faire une chanson et un clip vidéo, car c'est un support qui parle aux jeunes, qui les touche. Quant à l'égalité filles-garçons, même s'il y a eu des progrès, ce n'est pas encore ça. Il suffit d'observer dans les magasins de jouets : le rayon garçons, du bleu, des voitures et des outils, et celui des filles, rose, avec les poussettes et des cuisinières », s'emporte Chaïma du haut de ses 11 ans, scolarisée à Floirac et championne junior de slam en 2018. Comme plus de 220 jeunes, scolarisés en 5^e ou 4^e dans des collèges de Gironde, elle a intégré à l'automne dernier, sur la base du volontariat, le conseil départemental des jeunes, instance de réflexion et d'apprentissage de la citoyenneté, mise en œuvre par le conseil départemental de Gironde. Répartis en commission, des groupes d'une vingtaine de collégiens environ, ambassadeurs de leur établissement scolaire, s'emparent ainsi chaque année de plusieurs thématiques – huit au total sont proposées – et les déclinent en projets sous diverses

formes (affiches, écrits, graffs...), chapeautés par les animateurs du département et des intervenants professionnels extérieurs.

Apprendre à débattre

La commission que Chaïma a intégrée s'est consacrée à la défense de l'égalité filles-garçons, la lutte contre les stéréotypes et notamment la difficulté pointée par ces jeunes, de pratiquer certains sports selon son sexe. Au cours de trois journées, réparties de janvier à avril 2019, les 22 jeunes de cette commission ont phosphoré. « Nous avons d'abord échangé entre nous pour que chacun exprime ses idées sur le sujet. C'est intéressant, cela apprend à débattre, à partager son point de vue sans contredire celui de l'autre », témoigne Chaïma.

Puis, tous se sont attelés à l'écriture des paroles, chacun y allant de ses propositions de textes mais aussi musicales, épaulé par un chanteur professionnel, Laurent Bousquet, du groupe de rock *Les Hurllements d'Leo* et Chloé Legrand de *Vox Populi*. Leur chanson, *les Étiquettes*, raconte l'histoire de Lucie, « qui aimerait pouvoir faire du rugby sans se faire traiter de garçon manqué » et celle d'Abdel, qui doit

renoncer à être sage-femme, « un job pas pour les bonhommes ». D'autres ont travaillé plus spécifiquement sur le scénario du clip avec le réalisateur Pierre Leuret de Koutosuisse Prod.

« Pendant une journée, nous avons enregistré dans un studio, situé dans les vignes. Moi, j'ai rappé, d'autres chantaient ou jouaient d'un instrument... J'ai adoré découvrir un vrai studio, la table de mixage et enregistrer comme des pros... », confie Chaïma, fière de la réalisation d'un clip super et réalisé en un temps record de trois jours. Diffusé dans les collèges, à la fête de la musique, ou lors d'autres événements, Chaïma espère que leur clip convaincra et bousculera les préjugés. « Moi, j'étais convaincue au départ, mais le fait de mettre ces messages en parole et en musique, cela permet de mieux se rendre compte de la réalité ».



EN SAVOIR PLUS :

Internet Pour regarder la vidéo, c'est par ici : gironde.fr/jeunesse/conseil-departemental-des-jeunes-cdj

Nos actions

Fiasco total de la session 2019 du baccalauréat : la FCPE a saisi le Défenseur des droits pour faire valoir les droits de tous les candidats lésés.



NATIONAL

Baccalauréat 2019 : des milliers d'élèves sacrifiés !

Texte : ALEXANDRA DEFRESNE

Quel scandale ! Du 9 au 12 juillet dernier, la FCPE a dû assurer « le service après-vente » de la rue de Grenelle pour venir en aide aux parents et élèves déboussolés après les résultats du baccalauréat. En cause : la décision ubuesque du ministère de l'Éducation nationale de changer les règles du jeu en cours de route. Plutôt que d'ouvrir le dialogue avec les enseignants grévistes qui avaient choisi de retenir les copies pour se faire entendre, le ministre Jean-Michel Blanquer a préféré imposer dans l'urgence des consignes aberrantes aux jurys : prendre en compte les notes du contrôle continu en cas de notes manquantes. S'en est suivie une désorganisation ahurissante, avec des conséquences dramatiques pour des milliers d'élèves, victimes collatérales d'une bataille d'adultes.

Dès le 9 juillet, anticipant la catastrophe, la FCPE a installé, dans ses locaux, une

cellule de crise : parents bénévoles et élus lycéens ont répondu à 10 lignes téléphoniques, très vite saturées par les appels de milliers de familles. Au bout du fil, des témoignages surréalistes. Des cafouillages sur les horaires et modalités des épreuves de rattrapage, des oraux réalisés par les professeurs des élèves candidats ne permettant pas de préserver leur anonymat, des notes distribuées au doigt mouillé, l'impossibilité de consulter les copies dans les centres d'examen qui ont fermé leurs portes...

L'avenir des enfants en péril

La liste des irrégularités est longue, mettant en péril l'avenir des enfants. Car beaucoup d'entre eux, recalés, ont aussi vu leurs vœux disparaître sur la plateforme Parcoursup. D'autres se retrouveront en difficulté alors qu'ils auraient pu prétendre à une bourse au mérite s'ils avaient bénéficié du même système de notation.

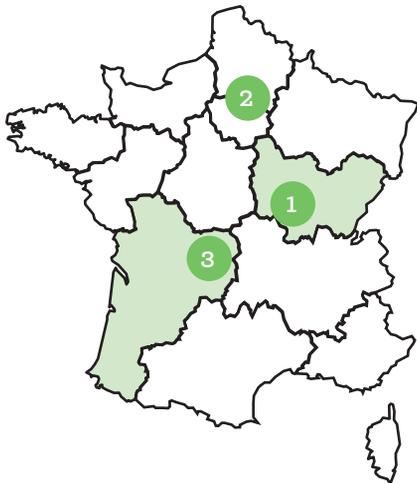
Face à cette situation inique, la FCPE et l'Union nationale lycéenne ont organisé une conférence de presse le jeudi 11 juillet et réclamé que tous les candidats du baccalauréat puissent faire prévaloir leurs notes de contrôle continu en cas d'échec à l'examen pour éventuellement participer à une session de rattrapage en cette rentrée. La FCPE a par également saisi le Défenseur des droits afin qu'il instruisse ce dossier au plus vite.

Et pour poursuivre le soutien aux lycéens pendant l'été, l'association Droits des lycéens a pris le relais pour tenir une permanence téléphonique (03 39 29 01 02) et épauler les familles désemparées.



RENDEZ-VOUS

sur fcpe.asso.fr rubrique actualités, pour consulter la note de la FCPE sur les recours qu'il est possible d'exercer.



2

PARTOUT EN FRANCE

Caravane FCPE : les parents au cœur de l'alliance éducative



« cœur de cette alliance éducative », explique Carla Dugault, co-présidente de la FCPE. Quarante-vingts sites ont été présélectionnés par l'État. Les militants FCPE vont donc concentrer leurs efforts sur ces territoires, afin de créer le dialogue avec les parents dont l'école s'est éloignée. L'objectif est de les embarquer dans ce dispositif, qu'ils construisent des projets ambitieux pouvant contribuer à la réussite de tous les enfants ».

Un budget de 100 millions d'euros

En effet, ces cités, installées par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Cohésion des territoires et qui seront dotées d'un budget colossal – 100 millions d'euros engagés sur les trois prochaines années –, « visent à intensifier l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire », et « à encourager la coopération » avec les parents. Qui de mieux placée que la FCPE pour rendre possible cette rencontre entre pairs ?

CONTACT
Email fcpe@fcpe.asso.fr

1 NIÈVRE

Le dialogue est-il rompu ?



Les parents d'élèves ne seront pas la cinquième roue du carrosse ! Ce mois-ci, du 9 septembre au 10 octobre 2019, la FCPE lancera la 4^e édition de sa caravane, opération itinérante sur tout le territoire, avec pour fil rouge l'idée de participer activement à l'actuelle mise en place des cités éducatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. « Il n'est pas question de laisser passer une si belle occasion de rendre les parents pleinement acteurs de la vie de l'école sur leur lieu d'habitation. Ils doivent être au

Alors que des réformes majeures sont mises en œuvre par l'Éducation nationale, la FCPE de la Nièvre a déploré dans la presse un manque de communication et de concertation avec la direction académique, qui semble faire peu de cas de l'avis des parents d'élèves. Pourtant, c'est souvent grâce à eux que les choses avancent. En matière de gratuité des transports scolaires par exemple, la FCPE est souvent parmi les premières à mener bataille. Même si en cette rentrée, 8000 élèves du département pourront se rendre dans leur établissement gratuitement grâce à la promesse tenue de la région Bourgogne-Franche-Comté, les jeunes de l'agglomération de Nevers restent, eux, sur le carreau. Il s'agit maintenant de convaincre Nevers aggro, l'autorité organisatrice des transports sur ce secteur, qui n'a voté en juillet qu'une gratuité partielle.

EN SAVOIR PLUS :
Internet fcpe58.fr



70

C'EST LE NOMBRE d'articles demandés sur certaines listes de fournitures scolaires !
(Source : confédération syndicale des familles).

3

CREUSE

Des fournitures scolaires à moindre coût

Un gain de temps, du stress en moins, du matériel de qualité et une réduction de coût indiscutable. Pour ne pas commencer l'année scolaire avec des agios, la FCPE de la Creuse a mis en place un nouveau service solidaire pour ses adhérents : un système d'achats groupés pour les fournitures scolaires. Les élèves de cinq collèges (Aubusson, Parsac, Bourgneuf, Guéret et La Souterraine) ont pu bénéficier de cette possibilité en juillet en passant commande en ligne. Après avoir sollicité les chefs d'établissement pour établir les listes par niveau, la FCPE a contacté les fournisseurs pour obtenir des économies substantielles de 20 à 30 % sur les prix du marché. Des kits complets sont ainsi proposés aux élèves de 6^e, et des réassorts pour les 4^e, 5^e et 3^e. L'idée étant aussi de réutiliser classeurs et pochettes : #antigaspi !

EN SAVOIR PLUS :
Internet 23.fcpe-asso.fr

Portrait



Garder sa place à l'école malgré la maladie. C'est tout l'enjeu du cartable connecté, créé par l'association Le Collectif. À sa tête, Abdel Aïssou, engagé contre les discriminations invisibles.

“Les familles souhaitent une équité de traitement”

Propos recueillis par ALEXANDRA DEFRESNE

Partager la vie de la classe à distance

Au cinéma, il y a *le Cœur des hommes*. Dans la vraie vie, il y a Marc Lavoine, Raymond Domenech et Abdel Aïssou. Trois amis d'enfance qui ont « gardé les valeurs de solidarité de la classe ouvrière » et qui ont fondé l'association Le Collectif pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Abdel Aïssou, haut fonctionnaire en disponibilité, en assure la présidence. « Depuis quinze ans, nous avons créé de nombreux programmes d'inclusion sociale pour les jeunes. Mais il y a huit ans, Marc a diagnostiqué, après une visite à l'hôpital, qu'il y avait un vrai manque pour les enfants atteints d'un cancer, celui de ne plus être en contact avec leur classe ». Une double peine insupportable, à laquelle il faut tenter de remédier. Bien sûr, l'Éducation nationale

« fait de belles choses » via son service d'assistance pédagogique à domicile (Sapad), mais le compte n'y est pas. Les quelques heures de soutien ne permettent pas de couvrir la totalité du programme. Quatre ans plus tard, le cartable connecté est né. Un petit bijou technologique – français ! – pour rendre possible la scolarisation à distance. « C'est une valise numérique bourrée d'électronique, détaille Abdel Aïssou. Elle contient deux tablettes, une pour la classe, et une autre pour l'élève qui ne peut plus venir à l'école. Deux caméras sont installées dans la salle. L'une, fixe, filme le tableau et l'enseignant. L'autre, à 360, retransmet l'ambiance. À la différence des robots sur roulettes, l'outil n'est pas intrusif. C'est primordial dans notre approche. Le matériel ne doit en rien freiner la dynamique de la classe, et l'enfant, même à distance, n'occupe pas une place supérieure à celle d'un autre élève. C'est d'ailleurs ce que souhaitent les familles : une équité de traitement ».

Éduquer le regard des autres

Aujourd'hui, plus d'une centaine d'enfants bénéficient du dispositif. Et les médecins sont convaincus de sa plus-value. Abdel Aïssou évoque le chef de l'unité oncologie pédiatrique du CHU de Nancy, Pascal Chastagner : « Il nous a permis de comprendre que le cancer est une maladie dont on guérit aussi en mobilisant des ressources psychologiques. Le gamin qui est relié à sa classe, à ses copains, il ne décroche pas. Il est mobilisé. » Dans le clip de l'association, le médecin va plus loin encore : « Cette interface avec la classe est aussi une image en miroir pour les autres enfants qui se posent beaucoup de questions sur ce qu'est le cancer de l'enfant. Nous avons réalisé une enquête dans les établissements scolaires, qui montrait que les enfants pensaient que c'était contagieux. C'est pourquoi, quand il revenait dans leur classe, il était mis de côté. Les enfants avaient peur d'attraper le cancer de celui qui revenait de l'hôpital ». Le président du Collectif partage cette conviction : « Le regard s'éduque. Jusqu'ici, les enfants malades ont dû affronter un certain conformisme. Mais aujourd'hui, dans notre société, chacun doit pouvoir dire : "J'ai un cancer, je suis en chimio, mais je suis un élève comme un autre". Aujourd'hui, il n'est plus noté "absent", mais "présent connecté", et ça change tout ».

”



EN SAVOIR PLUS :

Internet moncartableconnecte.fr